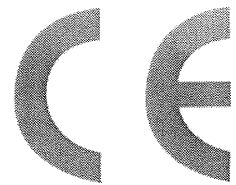


DECLARATION DE CONFORMITE

(Conforme aux Directives Européennes applicables)



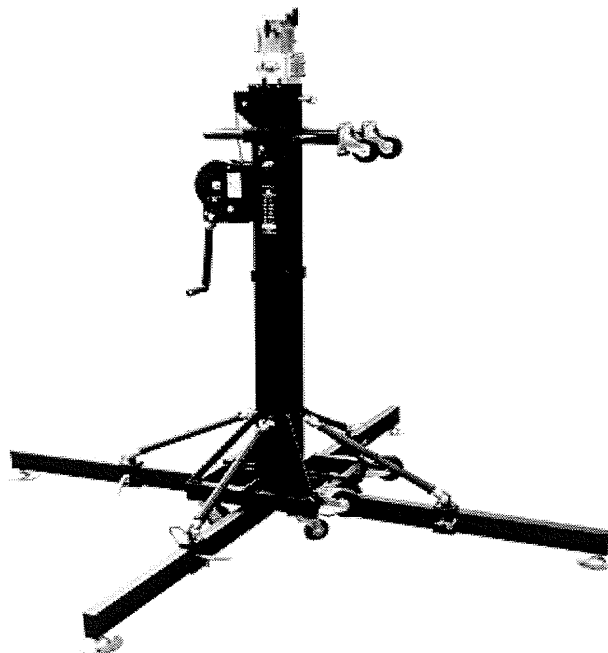
Nom du constructeur : ASD Alu Soudure Diffusion

Adresse du constructeur : Rue du château
08460 LALOBBE
FRANCE

Déclare que le produit référence ALT 550

CARATERISTIQUES TECHNIQUES	
Charge maxi	225 daN

Est conforme aux dispositions de la directive « MACHINES » (directive 2006/42/CE) et aux réglementations nationales la transposant.



Alu Soudure Diffusion le : 12/10/2012

ASD**A l'attention de Monsieur MAYER****Rue du Château****08460 LALOBBE****Paris, le 14 avril 2003**

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de vérification concernant :

- L'état de conformité d'un élévateur de charge manuel de type ALT 550

Ce rapport comporte 20 pages, numérotées de 1 à 20.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Adresse de l'installation concernée :

Rue du Château
08460 LALOBBE

Vérificateur : Emmanuel VIEGAS

APAVE Parisienne – Service Technique LMM Paris

13/17, Rue Salneuve

75854 PARIS CEDEX 17

Téléphone : 01.40.54.58.83

Télécopie : 01.40.54.57.58

ASD
Rue du Château
08460 LALOBBE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B43
Date de la vérification : 28/3/2003
Vérificateur(s) APAVE : Emmanuel Viegas

LIEU DE LA VERIFICATION :

Dossier n° : 03.201.102.02168.00.H.001.HALE.001
Repère géogr. : Rue du Château
08460 LALOBBE

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation : Elévateur de charges destiné à des espaces scéniques

Constructeur : ASD

N° d'identification : -

Type : ALT 550

Année : 2003

Caractéristiques succinctes :

- Mât de levage télescopique au moyen d'un dispositif à treuil manuel avec accessoire
- Charge nominale 225kg
- Hauteur d'élévation 5,5m

Documents examinés dans le cadre de notre mission :

- Note de calcul, plans détaillés, analyse de risque, certificats de résistance des chaînes, notice d'instructions
-

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 1/2 et 2/2 annexées au rapport)

Contrat :**Mission :**

- Vérification de l'état de conformité de l'élévateur de charge manuel ALT550 sur examen du dossier technique.

Textes de référence :

- Annexe I de l'article R233.84 du code du travail

RESULTAT DE LA VERIFICATION

SOMMAIRE

1 - ORIGINE DE LA DEMANDE	4
2 - GENERALITES RELATIVES A LA PRESTATION	4
2.1 - Contenu de la prestation	4
2.2 - Conditions de la verification.....	4
3 - DESCRIPTION SUCCINCTE ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL ET DES ACCESSOIRES ASSOCIES	4
3.1 - Identification.....	4
3.2 - Caracteristiques principales	5
3.3 - Energies et produits mis en oeuvre.....	5
3.4 - Description des elements constitutifs	5
3.5 - Fonctionnement	6
3.5.1 -Mode de marche.....	6
3.5.2 -Mode d'arrêt.....	6
3.6 - Réglage et maintenance	6
3.7 - Documents mis a notre disposition	7
4 - TEXTES REGLEMENTAIRES PRIS EN REFERENCE	8
5 - INSPECTION DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL	9
6 - EPREUVES ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	20
6.1 - Epreuve statique	20
6.2 - Epreuve dynamique.....	20
7 - CONCLUSION	20

1 - ORIGINE DE LA DEMANDE

Suite à la demande de Monsieur MAYER de la Société ASD, l'APAVE PARISIENNE a été chargée de la vérification du dossier technique de l'appareil de levage de charges décrit au § 3 ci-dessous.

Cette vérification a été effectuée le 30 mars 2003 par Monsieur Emmanuel VIEGAS de l'APAVE Parisienne.

2 - GENERALITES RELATIVES A LA PRESTATION**2.1 - Contenu de la prestation**

La prestation a pour objectif de vérifier le contenu du dossier technique de l'élévateur de charge manuel qui a déjà fait l'objet d'une vérification de conformité sous une autre appellation.

2.2 - Conditions de la vérification

L'appareil en question a déjà été commercialisé sous une autre désignation et fait l'objet d'une vérification de conformité ; la présente mission se limite à l'examen du dossier technique présenté par le constructeur.

Les vérifications d'aptitude à l'emploi seront réalisées sous la responsabilité du constructeur

3 - DESCRIPTION SUCCINCTE ET CARACTERISTIQUES DEL'EQUIPEMENT DE TRAVAIL ET DES ACCESSOIRES ASSOCIES

Classification de l'appareil et destination d'utilisation :

➤ Elévateur de charges destiné à des espaces scéniques.

3.1 - Identification

♦ Dénomination	: ELEVATEUR DE CHARGES
♦ Constructeur	: ASD
♦ Responsable de la mise sur le marché	: ASD
♦ Type - Modèle	: ALT550
♦ N° de série	: -
♦ Date de fabrication	: 2003
♦ Date de mise sur le marché à l'état neuf	: 2003

3.2 - *Caractéristiques principales*

- ♦ Capacité/Configuration :
 - Charge nominale : 225 kg
 - Course de levage : 5,5 m
- ♦ Accessoire de levage T 550:
 - adaptateur pour une structure porteuse,
 - charge : 225 kg (répartie de chaque côté de l'accessoire).

3.3 - *Energies et produits mis en œuvre*

- ♦ Elévateur de charges à bras.

3.4 - *Description des éléments constitutifs*

- ♦ **Appareil de levage manuel**
 - Mâts télescopiques en acier :
 - . coulisse : tube 120X120X3, longueur 1500 mm,
 - . 1^{er} coulisseau : tube 100X100X3, longueur 1590 mm,
 - . 2^{ème} coulisseau : Tube 80X80X2, longueur 1565 mm,
 - . 3^{ème} coulisseau : tube 60X60X2, longueur 1515 mm.
 - Treuil manuel auto-freiné à manivelle :
 - . Constructeur : CENDIP,
 - . Modèle 12AF,
 - . Charge de levage maxi : 520 daN,
 - Câble :
 - . Constructeur : CABLERIE MB
 - . Diamètre : 5,5 mm
 - . 7 torons, 19 fils
 - . Charge de rupture : 2380 kg
 - Stabilisateurs :
 - . 4 béquilles indépendantes sur vérins réglables manuellement,
 - . Niveau à bulle sur châssis pour mise à la verticale du mât.
 - Dispositifs de sécurité :
 - . Blocage de chaque mât par une goupille à ressort,
 - . Système de rattrapage de jeu dans chaque mât.

➤ Transport de l'appareil :

. Appareil monté sur 4 roulettes pivotantes.

➤ Poste de conduite :

- Nombre et type d'utilisation :

. 1 poste de conduite,

. Organes de service : manivelle pour la montée et la descente de la charge.

- Emplacement et position de l'opérateur :

. Opérateur debout face aux organes de commande.

- Visibilité : totale.

3.5 - Fonctionnement

3.5.1 - Mode de marche

Action maintenue sur la manivelle pour monter ou descendre la charge..

3.5.2 - Mode d'arrêt

Relâchement de la manivelle (treuil auto-freiné).

3.6 - Réglage et maintenance

Les opérations sont effectuées depuis le sol.

L'état du câble est vérifié en l'enroulant sur le tambour lors d'une opération de montée. Les poulies et l'attache du câble sont examinées au pied du mât en basculant l'appareil.

La vérification de la poulie supérieure nécessite un démontage d'une cale.

3.7 - Documents mis a notre disposition

- ♦ Plans et schémas :
 - mécaniques : Présentés
- ♦ Analyse des risques de l'appareil : Présentée
- ♦ Procès verbaux d'essais : Non Présentés
- ♦ Attestation et certificat(s) : Présentés
- ♦ Notice d'instructions : Présentée
- ♦ Déclaration de conformité CE : Non présentée

5 - INSPECTION DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL

Les dispositions techniques et réglementaires mentionnées dans ce tableau sont « CONFORME » ou « SANS OBJET », elles ne sont pas reprises dans le corps du rapport.

ANNEXE I DEFINISSANT LES REGLES TECHNIQUES DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION PREVUES PAR L'ARTICLE R 233-84 DU CODE DU TRAVAIL
1. REGLES GENERALES – MACHINES NEUVES

1.1. GENERALITES ET CHAMP D'APPLICATION	
1.1.3. Matériaux et produits	CONFORME
1.1.4. Eclairage	SANS OBJET
1.1.5. Conception de la machine en vue de sa manutention	CONFORME
1.2. COMMANDES	
1.2.1. Sécurité et fiabilité des systèmes de commande	CONFORME
1.2.2. Conduite de la machine	
a) Organes de services	CONFORME
b) Signalisation et instruments de contrôle	SANS OBJET
c) Information	CONFORME
1.2.3. Mise en marche	CONFORME
1.2.4. Dispositif d'arrêt (sans objet pour le mouvement de translation)	
I. Dispositif d'arrêt normal	CONFORME
II. Dispositif d'arrêt d'urgence	SANS OBJET
1.2.5. Sélecteur de mode de marche	SANS OBJET
1.2.6. Défaillance de l'alimentation en énergie	SANS OBJET
1.2.7. Défaillance du circuit de commande	SANS OBJET
1.3. MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MECANQUES	
1.3.2. Risques de rupture en service	CONFORME
1.3.3. Risques dus aux chutes et projections d'objets	CONFORME
1.3.4. Risques dus aux surfaces, arêtes et angles	CONFORME
1.3.7. Prévention des risques liés aux éléments mobiles	CONFORME
1.3.8. Choix d'une protection contre les risques liés aux éléments mobiles	CONFORME
1.4. CARACTERISTIQUES REQUISES POUR LES PROTECTEURS ET LES DISPOSITIFS DE PROTECTION	
1.4.1. Exigences générales pour les protecteurs et les dispositifs de protection	CONFORME
1.4.2. Exigences particulières pour les protecteurs	
1.4.2.1. – Protecteurs fixes	CONFORME
1.4.2.2. – Protecteurs mobiles	SANS OBJET
1.5. MESURES DE PROTECTION CONTRE D'AUTRES RISQUES	
1.5.1. Risques dus à l'énergie électrique	SANS OBJET
1.5.2. Risques dus à l'électricité statique	SANS OBJET
1.5.3. Risques dus aux énergies autres qu'électriques	SANS OBJET
1.5.4. Risques dus aux erreurs de montage	CONFORME
1.5.5. Risques dus aux températures extrêmes	SANS OBJET
1.5.6. Risques d'incendie	SANS OBJET
1.5.7. Risques d'explosion	SANS OBJET
1.5.8. Risques dus au bruit	SANS OBJET
1.5.9. Risques dus aux vibrations	SANS OBJET
1.5.13. Risques dus aux émissions de gaz, liquides, poussières, vapeurs et autres déchets produits par la machine	SANS OBJET
1.5.14. Risque de rester prisonnier dans une machine	SANS OBJET
1.5.15. Risque de chute	SANS OBJET
1.6. MAINTENANCE	
1.6.1. Entretien de la machine	CONFORME
1.6.2. Moyens d'accès au poste de travail ou aux points d'intervention	CONFORME
1.6.3. Séparation des sources d'énergies	SANS OBJET
1.6.4. Intervention de l'opérateur	CONFORME

4 - TEXTES REGLEMENTAIRES PRIS EN REFERENCE

L'appareil de levage examiné est visé par le 1° de l'article R 233.83 (machine présentant des risques liés au levage de personnes).

♦ **Code du travail (partie réglementaire) :**

Articles :

- R 233-73,
- R 233-74.

♦ **Les règles techniques applicables sont celles annexées à l'article R 233-84 ; toutefois les points suivants ne concernent pas l'appareil présenté :**

- 1.2.4 III Arrêt des installations complexes
- 1.2.8 Logiciels
- 1.3.2 II Acheminement automatique de la matière à usiner
- 1.3.5 Machines combinées
- 1.3.6 Variation de vitesse des outils
- 1.3.7 II Blocage des éléments mobiles de travail
- 1.3.8 B Eléments mobiles concourant au travail
- 1.4.2.2 B Protecteurs mobiles pour éléments ci-dessus
- 1.4.2.3 Protecteurs réglables pour les mêmes éléments
- 1.4.3 Dispositif de protection pour outils de travail
- 1.5.10 Risques dus aux rayonnements,
- 1.5.11 Risques dus aux rayonnements extérieurs (ne fait pas partie de la mission de l'organisme agréé)
- 1.5.12 Risques dus aux équipements laser
- 1.6.5 Nettoyage des parties internes ayant contenu des matières dangereuses
- 2 à 2.3 - Machines agro-alimentaires,
- Machines portatives à main,
- Machines à bois ou matières similaires.
- 3 à 3.7 Règles techniques de prévention des risques liés à la mobilité des machines
- 4.2 Règles complémentaires de prévention des risques liés au levage de charges
- 5 à 5.8 Règles techniques applicables à l'utilisation des machines neuves ou considérées comme neuves dans des travaux souterrains
- 6 à 6.5 Règles techniques de prévention des risques liés au levage ou au déplacement de personnes par les machines, quelle que soit leur énergie motrice
- 7 et 7.0 Règles techniques applicables aux machines neuves ou considérées comme neuves utilisées en atmosphère explosible
- 9 à 9.1 Autres règles techniques applicables aux composants de sécurité neufs ou considérés comme neufs.

1.7. INDICATIONS	
1.7.0. Dispositifs d'information	CONFORME
1.7.1. Dispositifs d'alerte	SANS OBJET
1.7.2. Avertissement sur les risques résiduels (*)	CONFORME
4 – LEVAGE DE CHARGES PAR LES MACHINES	
4.1. GENERALITES	
4.1.2. Mesures de protection contre les risques mécaniques	CONFORME
4.1.2.2. – Guidages et chemins de roulement	CONFORME
4.1.2.3. – Résistance mécanique	CONFORME
4.1.2.5. – Organes de préhension (*)	SANS OBJET
4.1.2.6. – Contrôle des mouvements	CONFORME
4.1.2.7. – Risques dus aux charges manutentionnées	SANS OBJET
4.1.2.8. – Risques dus à la foudre	CONFORME
4.3. DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES A L'APTITUDE, A L'EMPLOI, AU MARQUAGE ET A LA NOTICE D'INSTRUCTIONS DES MACHINES NEUVES OU CONSIDEREES COMME NEUVES	
4.3.3. Marquage	CONFORME
8 – ACCESSOIRES DE LEVAGE	

(*) Voir JUSTIFICATION mentionnée dans le corps du rapport.

ASD
A l'attention de Monsieur MAYER
Rue du Château
08460 LALOBBE

Vérification effectuée le : 28 mars 2003

Affaire n° : 03.201.102.02168.00.H.001HALE.001
Etablissement : 085.423.01.29/2

Rapport de vérification des Equipements mécaniques



APAVE Parisienne – Service Technique LMM
17, Rue Salneuve – 75854 PARIS CEDEX 17
Téléphone : 01.40.54.58.86 – Fax : 01.40.54.57.58